



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Anizy-le-Grand**  
**SEANCE DU 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 28 Mars 2022  
Date d'affichage : 7 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six Avril à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Ambroise CENTONZE SANDRAS, maire.

**Présents** : Maryline COURTEILLE, Alain ECART, Roland SAMSON, Philippe LECLERE, Laurette LOURY, Anaïs MAHU, Vincent MARC, David MENNECART, Jean Pierre PASQUIER, Florence PICHENOT, Dominique RICHARD, Elise VAN ROY, Benoît GAUDION, Guérolé GADRET, Ambroise CENTONZE SANDRAS, Antonia AUDREN, Christiane AURIBAUT, Synthias BELLOT, Margareth BRUNEEL, Phillipe CARLIER

**Représentés** : Christophe HEDE par Antonia AUDREN, Brigitte LEBLANC par Christiane AURIBAUT, Annie TUJEK par Guérolé GADRET, Patricia ARTUS par David MENNECART, Alcinda AZEVEDO par Ambroise CENTONZE SANDRAS, Frédéric BARE par Laurette LOURY, Natacha BRENDER par Roland SAMSON

**Secrétaire** : Monsieur Roland SAMSON

**Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 mars 2022.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**  
**VALIDE** le compte rendu de la dernière séance.

**20\_2022 - Compte de gestion 2021 - M14**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	27	27	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 21\_2022 - Reprise des résultats 2021 - M14

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

Le conseil municipal réunit sous la Présidence de Monsieur le Maire - Ambroise CENTONZE SANDRAS délibérant sur la reprise des résultats de l'exercice 2021 lui donne acte de la présentation faite de la reprise des résultats lesquels peuvent se résumer ainsi :

AFFECTATION DES RESULTATS - COMMUNE	2022
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
1. Résultats de l'exercice	503 844,86€
2. Résultats antérieur reporté ligne 002 du compte administratif N-1	684 157,76€
3. Résultat à affecter	1 188 002,62€
D. Solde d'exécution d'investissement N-1	- 374 075,29€
E. Résultats antérieurs 001	- 291 293,11€
R001 : excédant de financement	-665 368,40€
Solde des restes à réaliser N-1	- 67 175,22€
Besoin de financement	732 543,62€
<b>AFFECTATION =</b>	<b>1 188 002,62€</b>
<b>1. Affectation en réserves 1068 en investissement</b>	<b>732 543,62</b>
<b>2. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>455 459,00€</b>

**Le conseil municipal, après, en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**  
**VOTE** la reprise et l'affectation des résultats présentés ci-dessus.

#### 22\_2022 - Compte administratif 2021 - M14

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

Hors de la présence de Monsieur CENTONZE SANDRAS Ambroise, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, doyen en âge approuve, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	Fonctionnement	1 791 952,52	2 295 797,38
	Investissement	856 220,75	482 145,46
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement		684 157,76

	Report en section d'investissement	291 293,11	
<b>TOTAL</b>		2 939 466,38€	3 462 100,60€
<b>RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	67 175,22	
<b>TOTAL</b>		67 175,22€	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	1 791 952,52	2 979 955,14
	Section d'investissement	1 214 689,08	482 145,46
<b>TOTAL CUMULE</b>		3 006 641,60€	3 462 100,60€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE** le compte administratif 2021 de la commune, budget M14

#### 23\_2022 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,80 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces taux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**FIXE** les taux des taxes fiscales pour l'année 2022, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,80 %

#### 24\_2022 - Budget primitif 2022 - M14

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

**Le Conseil municipal,**

Après avoir pris connaissance du projet de budget M14 Commune pour 2022 et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, par chapitre ledit budget qui présente les résultats suivants (compris les reports des années antérieures, les restes à réaliser de l'année 2021 et le prélèvement de la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement) :

**Section de fonctionnement** : équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 2 606 734,23€

**Section d'investissement** : équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 2 473 697,53€

#### 25\_2022 - Compte de gestion 2021 - M49

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant

20	27	27	0	0	0
----	----	----	---	---	---

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 26\_2022 - Reprise des résultats 2021 - M49

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

Le conseil municipal réunit sous la Présidence de Monsieur le Maire - Ambroise CENTONZE SANDRAS délibérant sur la reprise des résultats de l'exercice 2021 du budget eau potable - M49 lui donne acte de la présentation faite de la reprise des résultats lesquels peuvent se résumer ainsi :

AFFECTATION DES RESULTATS - EAU POTABLE	2021
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
1. Résultats de l'exercice	32 585,64€
2. Résultats antérieur reporté ligne 002 du compte administratif N-1	70 857,84€
3. Résultat à affecter	103 443,48€
D. Solde d'exécution d'investissement N-1	157 189,25€
E. Résultat antérieurs 001	126 823,85€
R001 : excédant de financement	284 013,10€
Solde des restes à réaliser N-1	
Besoin de financement	
<b>AFFECTATION =</b>	<b>103 443,48€</b>
<b>1. Affectation en réserves 1068 en investissement</b>	
<b>2. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>103 443,48€</b>

**Le conseil municipal, après, en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

**VOTER** la reprise et l'affectation des résultats du budget eau - M49 présentés ci-dessus.

#### 27\_2022 - Compte administratif 2021 - M49

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

Hors de la présence de Monsieur CENTONZE SANDRAS Ambroise, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, doyen en âge approuve, le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	Fonctionnement	205 612,54€	176 404,73€
	Investissement	23 185,38€	61 823,51€
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>			
	Report en section de fonctionnement		70 857,84€
	Report en section d'investissement		126 823,85€
<b>TOTAL</b>		228 797,92€	435 909,93€
<b>RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1</b>			
	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
<b>TOTAL</b>			
<b>RESULTAT CUMULE</b>			
	Section de fonctionnement	205 612,54€	247 262,57€
	Section d'investissement	23 185,38€	188 647,36€
<b>TOTAL CUMULE</b>		228 797,92€	435 909,93€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE** le compte administratif 2021 de la commune, budget M49

#### 28\_2022 - Fixation du prix de l'eau pour l'année 2022

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

Monsieur le Maire indique qu'il convient de statuer sur le prix de l'eau pour l'année 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté,**

**DECIDE** de fixer le prix de l'eau à 1,10 € (un euro et dix centime) le m3 pour 2022.

**DECIDE** que l'abonnement annuel des compteurs d'eau sont fixés à : 25€ (vingt-cinq euros)

**DIT** que ces tarifs s'appliquent uniquement pour les habitants des communes historiques de Lizy et Anizy-le-Château.

**DIT** que la commune historique de Faucoucourt continue d'adhérer au Syndicat Des Eaux de La Région Ouest De Laon (SEROL) pour la fourniture et la facturation de l'eau potable.

#### 29\_2022 - Budget primitif 2022 - M49

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

**Le Conseil municipal,**

Après avoir pris connaissance du projet de budget M49 Eau potable pour 2022 et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, par chapitre ledit budget qui présente les résultats suivants (compris les reports des années antérieures, les restes à réaliser de l'année 2021 et le prélèvement de la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement) :

**Section d'investissement** : équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 240 201,00€

**Section de fonctionnement** : équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 242 067,58€

**30 2022 - Compte de gestion 2021 - Budget annexe "Restauration scolaire"**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**31 2022 - Compte administratif 2021 - Budget annexe "Restauration scolaire"**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

Hors de la présence de Monsieur CENTONZE SANDRAS Ambroise, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, doyen en âge approuve, le compte administratif du budget annexe "Restauration Scolaire" pour l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	Fonctionnement	107 639,41€	114 443,95€
	Investissement		
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement	2717,85€	
	Report en section d'investissement		
<b>TOTAL</b>		110 357,26€	114 443,95€
<b>RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
<b>TOTAL</b>			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	110 357,26€	114 443,95€
	Section d'investissement		
<b>TOTAL CUMULE</b>		110 357,26€	114 443,95€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le compte administratif 2021 de la commune, budget annexe "Restauration Scolaire"

**32\_2022 - Reprise des résultats 2021 - Budget annexe "Restaurant scolaire"**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	27	27	0	0	0

Le conseil municipal réunit sous la Présidence de Monsieur le Maire - Ambroise CENTONZE SANDRAS délibérant sur la reprise des résultats de l'exercice 2021 du budget annexe "Restauration Scolaire" lui donne acte de la présentation faite de la reprise des résultats lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS - RESTAURATION SCOLAIRE</b>	<b>2021</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</b>	
1. Résultats de l'exercice	6804,54
2. Résultats antérieur reporté ligne 002 du compte administratif N-1	- 2717,85€
3. Résultat à affecter	4086,69€
D. Solde d'exécution d'investissement N-1	
E. Résultat antérieurs 001	
R001 : excédant de financement	
<b>Solde des restes à réaliser N-1</b>	
Besoin de financement	
<b>AFFECTATION =</b>	<b>4086,69€</b>
<b>1. Affectation en réserves 1068 en investissement</b>	
<b>2. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>4086,69€</b>

**Le conseil municipal, après, en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

**VOTER** la reprise et l'affectation des résultats du budget annexe "Restauration Scolaire" présentés ci-dessus.

**33\_2022 - Budget primitif 2022 - Budget annexe "Restaurant scolaire"**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	27	27	0	0	0

**Le Conseil municipal,**

Après avoir pris connaissance du projet de budget annexe Restauration Scolaire pour 2022 et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, par chapitre ledit budget qui présente les résultats suivants (compris les reports des années antérieures, les restes à réaliser de l'année 2021 et le prélèvement de la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement) :

**Section de fonctionnement** : équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 113 028,84€

**34\_2022 - Compte de gestion 2021 - Budget annexe "Parc Locatif"**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	27	27	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**35\_2022 - Compte administratif 2021 - Budget annexe "Parc Locatif"**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

Hors de la présence de Monsieur CENTONZE SANDRAS Ambroise, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, doyen en âge approuve, le compte administratif du budget annexe "Parc Locatif" pour l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	Fonctionnement	20 143,13€	38 434,12€
	Investissement		8408,78€
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement		
	Report en section d'investissement		
<b>TOTAL</b>		20 143,13€	46 843,90€
<b>RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
<b>TOTAL</b>			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	20 143,13€	38 435,12€
	Section d'investissement		8408,78€
<b>TOTAL CUMULE</b>		20 143,13€	46 843,90€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le compte administratif 2021 de la commune, budget annexe parc locatif

**36\_2022 - Affectation des résultats 2021 - Budget annexe "Parc Locatif"**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

Le conseil municipal réunit sous la Présidence de Monsieur le Maire - Ambroise CENTONZE SANDRAS délibérant sur la reprise des résultats de l'exercice 2021 du budget annexe "Parc Locatif" lui donne acte de la présentation faite de la reprise des résultats lesquels peuvent se résumer ainsi :

AFFECTATION DES RESULTATS - PARC LOCATIF	2021
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
1. Résultats de l'exercice	18 291,99€
2. Résultats antérieur reporté ligne 002 du compte administratif N-1	18 291,99€
3. Résultat à affecter	
D. Solde d'exécution d'investissement N-1	8408,78€
E. Résultat antérieurs 001	
R001 : excédant de financement	8408,78€
Solde des restes à réaliser N-1	
Besoin de financement	
<b>AFFECTATION =</b>	<b>18 291,99€</b>
<b>1. Affectation en réserves 1068 en investissement</b>	
<b>2. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>18 291,99€</b>

**Le conseil municipal, après, en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**  
**VOTER** la reprise et l'affectation des résultats du budget annexe "Parc Locatif" présentés ci-dessus.

#### 37\_2022 - Budget primitif 2022 - Budget annexe "Parc Locatif"

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

#### Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de budget annexe "Parc Locatif" pour 2022 et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, par chapitre ledit budget qui présente les résultats suivants (compris les reports des années antérieures, les restes à réaliser de l'année 2021 et le prélèvement de la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement) :

**Section d'investissement** : équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 8408,78€

**Section de fonctionnement** : équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 118 537,47€

#### 38\_2022 - Budget primitif 2022 - Budget annexe lotissement "Les Cendrières"

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	0	0	0

#### Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de budget annexe lotissement "Les Cendrières" pour 2022 et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, par chapitre ledit budget qui présente les résultats suivants :

**Section de fonctionnement** : équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de 193 200€

**Section d'investissement** : équilibrée en dépense et en recettes pour la somme de 174 000€

#### 39\_2022 - Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant

20	27	27	0	0	0
----	----	----	---	---	---

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Il est proposé de créer un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet soit 35/35ème à compter du 1er juin 2022 pour occuper les fonctions d'agent de la médiathèque.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE** de créer un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet soit 35/35ème à compter du 1er juin 2022 pour occuper les fonctions d'agent de la médiathèque municipale  
**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour nommer cet agent sur cet emploi et signer tout document se rapportant à cette délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

**40\_2022 - Subventions de fonctionnement aux associations 2022**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	26	26	0	1	0

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la commission "Vie associative" en date du 6 avril 2022, il convient de statuer sur les travaux menés et acter le versement des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

<b>ACPG-CATM</b>	550,00 €
<b>AGV</b>	800,00 €
<b>Anim'Lizy</b>	4 000,00 €
<b>Atelier de l'Ailette</b>	700,00 €
<b>CAJA</b>	1 800,00 €
<b>CCAB</b>	1 000,00 €
<b>Club Amitié Détente</b>	400,00 €
<b>Comité d'animations d'Anizy-le-Château</b>	800,00 €
<b>Comité d'animations de Faucoucourt</b>	4 000,00 €
<b>Comité des Fêtes Aniziennes</b>	14 000,00 €
<b>Compagnie ISIS</b>	200,00 €
<b>Donneurs de sang</b>	100,00 €
<b>Espérance Anizienne</b>	1 300,00 €
<b>Fauvettes Aniziennes</b>	1 100,00 €
<b>Foyer culturel</b>	600,00 €
<b>Handisports</b>	100,00 €

Judo Club	1 100,00 €
La Passerelle - Secours Catholique	800,00 €
Pétanque Anizienne	1 400,00 €
Poker Club Anizy Pinon	400,00 €
Qualit'Aisne	100,00 €
Randonneurs de l'Ailette	400,00 €
Restos du Cœur	800,00 €
Shams Danse	200,00 €
Tennis de Table	1 200,00 €
Tir l'Anizienne	800,00 €
UVPA	1 500,00 €
Vox Populi	300,00 €
Coopérative scolaire de Faucoucourt	300,00 €
UNSS	1100,00€
USAP	1600,00€

<b>Montant à verser</b>	<b>43 450,00 €</b>
-------------------------	--------------------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de verser les montants des subventions 2022 aux différentes associations comme indiqué dans tableau ci-dessus.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour s'assurer du versement de ces subventions.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

**Fait à ANIZY-LE-GRAND, les jours, mois et an susdits**

**Le Secrétaire de séance,  
Roland SAMSON.**

**Le Maire,  
Ambroise CENTONZE SANDRAS.**


